



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2018

N° DEL 2018.05.16/070

Le **mercredi 16 mai 2018** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Thème : PATRIMOINE 3

Objet : Programme de restauration fortifications Vauban Unesco CPER – Avenue Vauban – Étude PRO-DCE – Demande de subventions.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Convocation : 30/04/2018
Date : 30/04/2018
Affichage : 30/04/2018

Étaient représentés :

MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille;
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain;
KHALIFA Daphné pouvoir à FROMM Gérard;
BRUNET Pascale pouvoir à JALADE Jacques;
CIUPPA Marcel pouvoir à DUFOUR Maurice;
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
GRYZKA Romain pouvoir à PICAT RE Alessandro;
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno;

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 22

Nombre de
suffrages
exprimés : 30

Absents excusés :

POYAU Aurélie, MARCHELLO Marie, JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Yvon AIGUIER

L'avenue Vauban, telle qu'on la connaît aujourd'hui, est le résultat de transformations successives intervenues au cours de la 1^{ère} moitié du 20^{ème} siècle. Pour mémoire, de la fin du 17^{ème} siècle jusqu'aux années 1930, cet espace constituait le rempart lui-même avec un cavalier de terre. A l'occasion de l'ouverture et de la construction de la Porte Dauphine, dans le bastion voisin entre 1931 et 1933, l'arrière du parement a été fortement modifié - déblaiement et nivellement - afin de permettre la circulation des véhicules intra-muros.

Au cours des décennies passées, l'avenue et les murs de l'ancien fossé médiéval ont développé des pathologies liées à l'insuffisance d'entretien et à l'absence de collecte et de drainage des eaux d'infiltration et pluviales.

Pour la ville, la restauration et l'aménagement de l'avenue Vauban, des trottoirs et de l'ancien fossé médiéval relèvent, pour l'essentiel, de la logique de préservation de son patrimoine architectural, inscrit sur la liste du patrimoine mondial au titre des fortifications de Vauban. Il s'agit également d'un espace public, au sein du secteur sauvegardé, qui de ce fait, joue un rôle dans l'identité de la ville.

Une étude préalable concernant l'état sanitaire du secteur a été réalisée en 2017 permettant un bilan sanitaire et domanial de la zone et définissant les priorités d'intervention pour tenir compte de l'évolution de l'état sanitaire et des perspectives d'aménagement de l'avenue et du fossé médiéval. Cette étude a également permis d'évaluer le coût et dresser un phasage des travaux.

Dans le cadre du programme de restauration des fortifications de Vauban Unesco inscrit au CPER 2015-2020, a été retenu, pour l'année 2018, par la ville et le Ministère de la Culture (DRAC), la réalisation du Projet Architectural et Technique (ou PRO DCE).

Le montant estimatif de l'étude s'élève à 120 000,00€ HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

État DRAC (40%)	48 000,00€ HT
Département (20%)	24 000,00€ HT
Région (20%)	24 000,00€ HT
Ville (20%)	24 000,00€ HT
Total (100%)	120 000,00€ HT

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget 2018 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.

AR PREFECTURE

005-210500237-20180516-DEL20180516070-DE
Regu le 29/05/2018

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

AR PREFECTURE

005-210500237-20180516-DEL20180516070-DE
Regu le 29/05/2018

Blank lined area for text entry.